

## Conditions générales de vente

Applicables à compter du 24/04/2023

### Article 1 – Définitions

« PRESTATAIRE » désigne Mélanie MINEO EI, micro-entrepreneur, SIRET 95187671300011, dont le siège social est situé au 16 RUE CUVIER 69006 LYON.

« CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services du PRESTATAIRE. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente (signature accompagnée de la mention BON POUR ACCORD sur le devis) se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.

### Article 2 – Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la micro-entreprise MELANIE MINEO EI et de son CLIENT dans le cadre des prestations de création, refonte, gestion ou maintenance de site internet, ainsi que toute autre prestation complémentaire à celles-ci.

Le CLIENT est informé des Conditions Générales de Vente sur le devis communiqué par le PRESTATAIRE (transmis par courriel ou via tout autre moyen de communication). La signature d'un devis par le CLIENT implique de fait l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

### Article 3 – Validité du devis, prix et durée des offres

#### 3.1 Validité du devis

Le devis est effectué gratuitement par le PRESTATAIRE, à partir des échanges entre le CLIENT et le PRESTATAIRE, ou à partir d'un cahier des charges remis par le CLIENT au PRESTATAIRE. Il est envoyé par courriel par le PRESTATAIRE au CLIENT au format PDF.

Le devis est valable un (1) mois à compter de sa date d'émission et n'engage pas le CLIENT tant que celui-ci ne l'a pas accepté. Passé ce délai, le PRESTATAIRE est autorisé à modifier le prix.

En cas d'acceptation du devis, le CLIENT devra retourner le devis au PRESTATAIRE par courriel avec ces éléments : sa signature, la date du jour, et la mention « bon pour accord ». L'acceptation du devis implique une bonne compréhension de ce document par le CLIENT. Le devis accepté et signé par le CLIENT devient de fait un contrat, qui engage les deux parties.

### **3.2 Prix**

Les prix mentionnés sur le devis sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils sont valables pour une durée d'un (1) mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fixes et non modifiables si l'acceptation du devis intervient durant cette période. Passé ce délai, le PRESTATAIRE est autorisé à modifier le prix.

Le prix total comprend tous les éléments clairement énumérés dans le devis approuvé par le CLIENT. Toute prestation non mentionnée dans le devis accepté fera l'objet d'un devis complémentaire sans frais supplémentaires.

## **Article 4 – Modalités de paiement**

### **4.1 Acompte**

L'acceptation du devis par le CLIENT implique le versement immédiat (ou préalable à une date définie avec le PRESTATAIRE et précisée sur le devis) d'un acompte de 30% de la somme totale, par virement bancaire, sauf autres conditions mentionnées dans le devis. Le travail du PRESTATAIRE ne commencera qu'après la réception de l'acompte.

Le PRESTATAIRE s'engage à fournir au CLIENT une facture d'acompte. Cependant, le versement de l'acompte peut intervenir avant la transmission de cette facture.

### **4.2 Conditions de facturation**

La facturation interviendra en 2 échéances, sauf autres conditions mentionnées dans le devis. L'acompte constitue la 1<sup>ère</sup> échéance et doit être versé dès l'acceptation du devis ou préalablement à une date précise mentionnée sur le devis.

Le dernier versement devra intervenir une fois la prestation globale terminée par le PRESTATAIRE, c'est-à-dire lorsque toutes les prestations listées dans le devis seront achevées.

Si certaines prestations n'ont pas pu être accomplies par manque de collaboration du CLIENT (voir Article 5), la prestation globale sera considérée comme terminée et le client en sera notifié par email avec une facture de solde. Le CLIENT devra alors payer la somme

restante au PRESTATAIRE dans un délai d'un (1) mois maximum.

## **Article 5 – Engagements du client**

### **5.1 Hébergement et nom de domaine**

Le CLIENT s'engage à fournir au PRESTATAIRE les moyens de réaliser les prestations prévues au contrat, notamment en prenant en charge l'abonnement à une plateforme d'hébergement et l'achat d'un nom de domaine pour une durée minimum d'un (1) an.

Le PRESTATAIRE peut conseiller le CLIENT et lui recommander des plateformes qu'il affectionne, mais les frais de l'hébergement et du nom de domaine restent à la charge du CLIENT, qui s'engage à procurer les accès concernés au PRESTATAIRE dans de brefs délais après validation du devis.

Le CLIENT reste seul responsable de tout éventuel problème lié à l'hébergement, au nom de domaine, aux boîtes e-mails, etc et dégage le PRESTATAIRE de toute responsabilité à ce sujet.

Le CLIENT est responsable du nom de domaine réservé en son nom et doit s'assurer au préalable qu'il a le droit d'utiliser le nom de domaine choisi. En utilisant et en enregistrant le nom de domaine, le CLIENT s'engage à respecter la législation en vigueur et les droits des tiers. Le PRESTATAIRE agit uniquement en tant qu'intermédiaire technique et ne peut être tenu responsable de tout problème lié à ce sujet. Aucune vérification sur la légalité des noms de domaine n'est effectuée par le PRESTATAIRE, et le CLIENT atteste être le propriétaire des droits nécessaires (marque, etc.) pour l'achat et la gestion du ou des noms de domaine. Le PRESTATAIRE ne peut être tenu responsable de l'indisponibilité d'un nom de domaine.

### **5.2 Obligation de collaboration**

Le CLIENT s'engage à collaborer activement avec le PRESTATAIRE en lui fournissant toutes les données nécessaires à la réalisation des prestations prévues au contrat et en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait lui être demandé.

Le CLIENT devra notamment fournir :

- tous les éléments de textes, images, vidéos et sons nécessaires à la réalisation du contrat
- les codes d'accès aux différentes plateformes impliquées dans la réalisation des prestations prévues (hébergeur, fournisseur de nom de domaine, compte d'emailing...)
- les réponses à un questionnaire détaillé communiqué par le PRESTATAIRE après validation du devis. Le questionnaire est à remplir avec soin par le CLIENT et à retourner par courriel au PRESTATAIRE dans un délai d'une (1) semaine maximum.

Le questionnaire ainsi rempli par le CLIENT équivaldra à un cahier des charges, dans les limites du périmètre des prestations prévues dans le contrat.

En cas de non-respect de cet engagement, le PRESTATAIRE se réserve le droit, après 3 relances écrites (par courriel ou par courrier) et après un délai d'un (1) mois à compter de la signature du devis, de mettre fin à la prestation. Le PRESTATAIRE pourra alors réclamer le paiement immédiat de l'intégralité du montant prévu dans le devis signé.

Le CLIENT s'engage également à se rendre disponible pour répondre dans des délais raisonnables (72h ouvrées, sauf situations exceptionnelles) à toute sollicitation du PRESTATAIRE dans le cadre de la réalisation des prestations prévues.

Après trois (3) relances écrites (par courriel ou par courrier) du PRESTATAIRE auprès du CLIENT restées sans réponse et après un délai d'une (1) semaine, le PRESTATAIRE sera autorisé à poursuivre la réalisation de la prestation avec les éléments dont il dispose, et le CLIENT n'aura pas la possibilité de demander une modification de ce qui a été réalisé dans ces conditions. Toute demande de modification des éléments concernés pourra faire l'objet d'un nouveau devis.

### **5.3 Transmission des contenus**

Le CLIENT s'engage à communiquer tous les contenus textuels dans un fichier Word préalablement transmis par le PRESTATAIRE.

Il s'engage également à transmettre tout contenu de type image, vidéo, son (etc) dans une qualité correcte pour l'utilisation prévue, et dans un format adapté au web.

Le CLIENT doit collaborer activement avec le PRESTATAIRE en fournissant en temps voulu les informations et documents nécessaires pour l'exécution du contrat. Le PRESTATAIRE ne peut être tenu responsable des retards dans les travaux dus au non-respect de cet engagement par le CLIENT.

Le CLIENT doit conserver tous les originaux des ressources fournies au PRESTATAIRE et le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable en cas de perte lors de modifications du site internet effectuées par le PRESTATAIRE ou toute autre personne.

### **5.4 Légalité, propriété intellectuelle et droits d'auteur**

Le client atteste que son activité est légale et que les contenus présentés sur les supports de communication mis en place par le PRESTATAIRE respectent la législation en vigueur. Il certifie détenir tous les droits sur les éléments fournis au PRESTATAIRE dans le cadre du projet (marques, images, textes, concepts, listes de contacts pour emailing, etc.).

Le CLIENT assume entièrement la responsabilité éditoriale de ses supports de

communication. Il est seul responsable des propos et des contenus de son site internet, de l'ensemble des informations communiquées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous les fichiers hébergés ou générés par son site. Le CLIENT s'engage à ne pas proposer de pages, textes, images, sons, vidéos ou autres animations non conformes à la législation française. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages allant à l'encontre des lois françaises ou internationales ou pouvant nuire à l'image du PRESTATAIRE.

Le CLIENT s'engage à dégager le PRESTATAIRE de toute responsabilité concernant les services, informations, signes, images, graphismes, sons ou autres contenus multimédias qu'il mettra à disposition des utilisateurs. En cas de litige, le CLIENT prendra en charge tout différend avec des tiers. Si la responsabilité du PRESTATAIRE était malgré tout retenue par une autorité judiciaire, le client s'engage à indemniser le PRESTATAIRE pour tout préjudice résultant de sa propre faute.

Le CLIENT s'engage à respecter les obligations légales concernant les mentions légales et la protection des données sur son site internet, conformément à la loi du 30 septembre 1986 et à la loi sur l'informatique et les libertés. En cas de non-respect de ces réglementations ou de refus de se mettre en conformité après avertissement du PRESTATAIRE, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être engagée, le CLIENT assumant pleinement cette responsabilité.

## **5.5 Références**

Le CLIENT donne son accord pour que le PRESTATAIRE utilise son nom et sa dénomination sociale, ainsi que son URL et des captures d'écran de ses pages web, à des fins de promotion commerciale.

Le CLIENT est informé qu'un lien vers son site sera ajouté sur le site du PRESTATAIRE, ce qui contribuera à améliorer sa visibilité dans les moteurs de recherche.

Le CLIENT s'engage à inclure la mention « Site réalisé par My Digital Place » en bas de chaque page de son site internet, avec un lien pointant vers le site <https://mydigitalplace.fr> (s'ouvrant dans un nouvel onglet).

## **5.6 Responsabilité**

Le CLIENT s'engage à ne pas intervenir sur le site internet réalisé par le PRESTATAIRE pendant toute la durée du contrat, sauf autorisation préalable de celui-ci.

Le CLIENT consent à demeurer le seul responsable du site internet produit par le PRESTATAIRE car il en est le propriétaire.

## **5.7 Paiement**

Le CLIENT s'engage à régler les sommes dues dans les délais indiqués sur le devis.

## **Article 6 – Engagements du prestataire**

### **6.1 Cession de propriété**

Le PRESTATAIRE s'engage à transférer au CLIENT, après le paiement complet de la prestation, l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle sur les travaux effectués pour le compte du CLIENT (notamment la création graphique, le code source et les bases de données).

### **6.2 Solutions techniques**

Pour la réalisation (création, refonte ou optimisation) de site internet, le PRESTATAIRE travaille exclusivement avec le CMS Wordpress et le plugin Elementor.

Dans le cadre de la réalisation d'un site, le PRESTATAIRE peut utiliser les plugins suivants en version gratuite ou payante, sans coût supplémentaire pour le CLIENT :

- Elementor
- WP Rocket
- Wordfence
- UpdraftPlus
- Yoast SEO

En acceptant le devis du PRESTATAIRE, le CLIENT consent à l'utilisation de ces solutions pour la réalisation du projet. Si le CLIENT souhaite s'opposer à l'utilisation de l'une de ces extensions, il doit par conséquent en informer le PRESTATAIRE avant l'acceptation du devis, afin qu'une alternative puisse être proposée. Toute solution alternative qui serait proposée en remplacement des extensions listées ci-dessus pourra engendrer un coût supplémentaire pour le CLIENT, qui sera précisé sur le devis.

### **6.3 Cahier des charges**

Avant le démarrage du projet, s'il le juge pertinent selon l'ampleur du projet, le PRESTATAIRE communiquera au CLIENT un questionnaire détaillé afin de collecter les informations nécessaires pour la réalisation des prestations. Dans ce cas, le questionnaire devra être rempli par le CLIENT et constituera un cahier des charges précis et exhaustif pour le PRESTATAIRE, devenant le document de référence pour la réalisation du projet.

Tout élément qui serait mentionné dans le questionnaire mais ne rentrerait pas dans le périmètre du contrat ne sera pas pris en compte par le PRESTATAIRE et pourra faire l'objet d'un devis complémentaire à la demande du CLIENT.

En l'absence de précisions dans le devis ou dans le questionnaire détaillé, le PRESTATAIRE fera les choix techniques et fonctionnels qu'il juge être les plus pertinents selon son expérience, sans que ceux-ci ne puissent être contestés par le CLIENT.

Si aucun questionnaire détaillé n'est transmis au CLIENT par le PRESTATAIRE, c'est le devis validé par le CLIENT qui sera le document de référence pour la conduite du projet.

#### **6.4 Validations et allers-retours**

Le PRESTATAIRE n'a aucune obligation de fournir au CLIENT des maquettes ou tout autre travail graphique préalable à la création du site web sur le CMS, sauf si précisé dans le devis. Le PRESTATAIRE s'engage cependant à communiquer au CLIENT, dès qu'il le jugera nécessaire, des prévisualisations de son travail via des captures d'écran ou des URL non référencées, permettant au CLIENT de prendre connaissance et de valider les éléments principaux du projet, notamment la page d'accueil du site.

En fonction de l'ampleur du projet, le PRESTATAIRE pourra également décider de soumettre des zonings ou des maquettes au CLIENT pour validation, autant de fois qu'il le jugera nécessaire.

Pour chaque travail réalisé et soumis au CLIENT par le PRESTATAIRE pour validation, le CLIENT pourra demander au PRESTATAIRE des modifications, dans un maximum de 3 allers-retours (sous réserve que les modifications effectuées à chaque aller-retour aient répondu aux demandes du CLIENT) et dans la limite des prestations prévues au contrat. En l'absence de précisions de la part du CLIENT sur un élément, le PRESTATAIRE fera les choix techniques, graphiques ou fonctionnels qu'il juge être les plus pertinents, sans que ceux-ci ne puissent être contestés par le CLIENT au-delà des 3 allers-retours.

Les demandes de modifications devront être exprimées par écrit par le CLIENT par souci de traçabilité. Si les demandes sont exceptionnellement formulées oralement par le CLIENT (par téléphone, visio ou message audio), le PRESTATAIRE les transcrira par écrit puis les enverra par courriel au CLIENT, et celles-ci seront considérées correctes si le CLIENT ne manifeste pas de désaccord dans un délai d'une (1) heure.

Si le CLIENT demande expressément de nouvelles modifications au-delà des 3 allers-retours, le PRESTATAIRE facturera celles-ci sur une base de 50€/h. Le CLIENT en sera averti par écrit et ne pourra contester cette facturation supplémentaire.

Pendant la réalisation du projet, le PRESTATAIRE autorise le CLIENT à demander jusqu'à trois (3) modifications mineures de design ou de contenus après que le CLIENT les a déjà validés. Au-delà de ce nombre, ou si la modification demandée est jugée trop importante, le PRESTATAIRE pourra proposer au CLIENT un devis complémentaire.

Si le CLIENT formule en cours d'exécution du contrat une nouvelle demande non conforme

au devis ou au cahier des charges initial, le PRESTATAIRE soumettra un devis additionnel au CLIENT. En cas de refus du devis additionnel par le CLIENT, la réalisation des prestations continuera en respectant le périmètre initialement prévu pour le projet.

## **6.5 Éléments visuels**

Tous les éléments visuels (images, vidéos) autres que ceux fournis par le CLIENT seront issus de la bibliothèque Adobe Stock ou d'une banque d'image libre de droits, sans frais supplémentaires pour le CLIENT.

Si nécessaire, le PRESTATAIRE pourra apporter de légères modifications aux visuels choisis pour le site afin de les faire correspondre au design du site réalisé pour le CLIENT, sans coûts additionnels.

Si les visuels du site nécessitent des modifications importantes, le PRESTATAIRE pourra soumettre au CLIENT un devis complémentaire.

## **6.6 Délais de réalisation**

Le PRESTATAIRE s'engage à procéder à la réalisation des prestations dans les meilleurs délais possibles, mais ne souscrit aucune obligation de délais, sauf conditions particulières précisés dans le devis. La réalisation des travaux par le PRESTATAIRE est notamment soumise à la transmission d'informations par le CLIENT.

Un rétroplanning pourra être communiqué par le PRESTATAIRE au CLIENT dans un but exclusivement informatif, afin de fournir au CLIENT une estimation de la durée du projet et une présentation des différentes étapes. Le rétroplanning communiqué n'aura aucune valeur contractuelle. En cas de non-respect des délais estimés dans le rétroplanning, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être engagée.

## **6.7 Visibilité sur les moteurs de recherche**

Le PRESTATAIRE peut conseiller le CLIENT sur des éléments impactant le référencement sur les moteurs de recherches : structures URL, titres des pages, méta-descriptions, images mise en avant (etc) mais le CLIENT reste seul responsable de ces éléments. Le PRESTATAIRE pourra être amené à fournir au CLIENT un document au format Excel à compléter avec ces informations afin de pouvoir les intégrer dans un plugin dédié au SEO installé sur le site du CLIENT (Yoast SEO ou autre plugin précis dans le devis). Si les éléments ne sont pas transmis par le CLIENT dans des délais utiles et qu'il n'est pas de la responsabilité du PRESTATAIRE de les fournir (selon le périmètre du contrat), alors le PRESTATAIRE ne sera pas tenu d'intégrer tout élément facultatif à la création des pages web. Le CLIENT sera libre de modifier ou compléter ces éléments une fois le contrat terminé, mais ne pourra en aucun cas contester le travail du PRESTATAIRE sur ce sujet.

Le PRESTATAIRE s'engage à s'assurer de la présence d'un SITEMAP exploitable par le moteur de recherche Google sur le site réalisé pour le CLIENT. Afin d'accélérer la détection des pages du site réalisé pour le CLIENT, le PRESTATAIRE pourra être amené à créer un compte pour le CLIENT sur la plateforme Google Search Console et à envoyer à Google les URL des pages du site via ce biais. Si le CLIENT s'oppose à cette démarche, il devra en avertir le PRESTATAIRE avant l'acceptation du devis.

Il peut s'écouler plusieurs semaines entre la publication d'un site et son apparition dans les résultats des moteurs de recherche (Google, Bing...). Le PRESTATAIRE ne peut garantir de délai spécifique de référencement ni de position dans le classement des moteurs de recherche.

## **6.8 Sécurité et responsabilité**

Les sites réalisés par le PRESTATAIRE incluent, sauf désaccord du CLIENT ou impossibilité technique (due à une incompatibilité avec d'autres solutions techniques nécessaires à l'exécution du contrat, ou à une contrainte imposée par le CLIENT) :

- un certificat SSL (site en https)
- un système anti-intrusion (plugin Wordfence)
- la modification de l'URL de connexion à la console d'administration du site
- des sauvegardes hebdomadaires envoyées automatiquement vers un espace à distance (plugin UpdraftPlus + plateforme Dropbox)

Le PRESTATAIRE met en place les éléments listés ci-dessus par mesure de précaution uniquement, et ne pourra pas être tenu responsable d'un éventuel dysfonctionnement de l'un de ces éléments après l'exécution du contrat.

En acceptant le devis du PRESTATAIRE, le CLIENT consent à l'utilisation des solutions listées ci-dessus. La mise en place de sauvegardes hebdomadaires automatiques implique la création par le PRESTATAIRE d'un compte sur la plateforme DROPBOX, qui sera relié au plugin de sauvegardes afin de permettre l'enregistrement des fichiers du site sur l'espace distant. En acceptant le devis du PRESTATAIRE, le CLIENT consent à cette démarche. S'il souhaite s'y opposer, il doit en informer le PRESTATAIRE avant l'acceptation du devis, afin que celui-ci puisse proposer une alternative.

Dans le cas où l'une des solutions listées ci-dessus ne pourrait être mise en place par le PRESTATAIRE pour quelque raison que ce soit, cela ne modifierait aucunement le contrat conclu avec le CLIENT, et le PRESTATAIRE ne pourrait être tenu responsable.

La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait être engagée en cas :

- d'intrusion sur le site du CLIENT (et ses différentes pages et contenus) ou dans l'interface d'administration du site du CLIENT,
- d'accès aux serveurs hébergeant les fichiers sources, aux bases de données et plus largement aux données du CLIENT,

- de piratage des boîtes à lettre électroniques du CLIENT,
- d'attaque d'un virus informatique sur le site internet du CLIENT.

Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des prestations. Le CLIENT est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement.

L'accès du CLIENT, d'un prestataire de celui-ci ou de toute autre personne autre que le PRESTATAIRE aux fichiers du site réalisé par le PRESTATAIRE dégage le PRESTATAIRE de toute responsabilité quant aux dysfonctionnements ultérieurs éventuels.

Une fois le contrat exécuté, la responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait être engagée en cas de problème de sécurité ou de dysfonctionnement du site.

La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait être engagée pour une valeur supérieure aux montants versés par le client dans le cadre du contrat, quelle qu'en soit la cause.

### **6.9 Confidentialité**

Le PRESTATAIRE et le CLIENT s'engagent à garder strictement confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient (financiers, techniques, sociaux ou commerciaux...) auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de l'exécution de la prestation.

Si le PRESTATAIRE est amené à traiter des données pour le compte du CLIENT, ce traitement sera effectué en tant que sous-traitant du CLIENT, qui reste le seul responsable des informations qu'il transmet au PRESTATAIRE.

### **6.10 Disponibilité du site**

Dans le cas où un problème provenant des serveurs de l'hébergeur du site du CLIENT empêcherait le site d'être consulté temporairement durant l'exécution du contrat, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être engagée.

Dans le cas où une impossibilité d'accéder à la console d'administration du site résulterait d'un problème indépendant de la volonté du PRESTATAIRE (problème serveur, DNS, etc), celui-ci ne pourra être tenu pour responsable.

Dans le cadre d'un service de maintenance du site, le PRESTATAIRE se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité au site internet sans droit à indemnités. Cependant, le PRESTATAIRE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption. Le PRESTATAIRE est non responsable de la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service.

Une fois les prestations du contrat achevées, la disponibilité du site ne dépend plus de la responsabilité du PRESTATAIRE.

### **6.11 Corrections techniques et dysfonctionnements**

Le PRESTATAIRE réalise des tests de bon fonctionnement du site au cours de la réalisation et avant la mise en ligne publique. Cependant, le CLIENT reste seul responsable de la vérification et de la validation du site livré. Par conséquent, le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable d'un dysfonctionnement qui n'aurait pas été identifié avant la validation de la prestation globale par le CLIENT et des éventuelles conséquences qui en résulteraient.

Le PRESTATAIRE assurera la correction d'éventuels bugs ou dysfonctionnements identifiés et signalés par le CLIENT jusqu'à deux (2) semaines après la fin du contrat. Les corrections ou modifications qui seront demandées après ce délai feront l'objet d'un devis supplémentaire, soumis à l'acceptation du CLIENT.

### **6.12 Compatibilité navigateurs et appareils mobiles**

Le PRESTATAIRE s'assure que le site internet livré fonctionne correctement sur les versions les plus récentes des navigateurs Chrome, Firefox, Edge et Safari au moment de la réalisation des prestations. Des écarts de rendu peuvent exister entre les différents navigateurs et ne sont pas de la responsabilité du PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE s'assure que le site internet livré fonctionne correctement sur téléphone. Des écarts de rendu peuvent exister entre les différents appareils mobiles et ne sont pas de la responsabilité du PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE ne peut garantir la compatibilité du site réalisé avec l'ensemble des navigateurs et des appareils mobiles.

### **6.13 Thèmes, extensions et maintenance du site**

Les thèmes et extensions (plugins) inclus dans la prestation globale réalisée par le PRESTATAIRE sont précisées sur le devis.

Si aucun contrat de maintenance n'est conclu entre le CLIENT et le PRESTATAIRE, les extensions payantes installées par le PRESTATAIRE sans frais supplémentaires pour le CLIENT n'impliquent aucune mise à jour de la part du PRESTATAIRE ni aucune obligation pour le PRESTATAIRE de fournir la version la plus récente de l'extension au CLIENT une fois le contrat exécuté. Dans le cas où une extension ou un thème spécifique a été nécessaire pour la réalisation du site, engendrant un coût supplémentaire pour le CLIENT dans le devis, alors le CLIENT peut demander au PRESTATAIRE de lui fournir la version la plus récente du thème ou de l'extension par email, pendant toute la durée de validité de la

licence. Il appartient au CLIENT de se tenir informé des mises à jour disponibles pour le thème ou l'extension concerné et de contacter le PRESTATAIRE à ce sujet.

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité :

- en cas d'utilisation d'un thème ou d'un plugin gratuit ou payant dont le développement aurait cessé, devenant incompatible avec la dernière version de WordPress ou engendrant des conflits avec d'autres éléments du site (autres plugins, version php...)
- dans le cas où un thème ou plugin deviendrait obsolète, engendrant un dysfonctionnement sur le site du CLIENT après l'exécution du contrat,
- dans le cas où la mise à jour d'un thème ou plugin par le CLIENT engendrerait un dysfonctionnement sur le site du CLIENT après l'exécution du contrat,
- dans le cas où la mise à jour de Wordpress ou le changement de la version PHP du site par le CLIENT engendrerait un dysfonctionnement sur le site du CLIENT après l'exécution du contrat,
- en cas d'un problème lié à l'hébergeur ou au fournisseur de nom de domaine, impactant la disponibilité du site ou sa sécurité,
- dans le cas d'un dysfonctionnement, d'une faille de sécurité, d'une perte de données, ou de tout autre problème constaté sur le site après l'exécution du contrat.

Le PRESTATAIRE ne conserve pas de sauvegardes des sites internet et autres travaux réalisés pour le CLIENT. En cas de perte de données, le PRESTATAIRE n'est aucunement tenu de restaurer les données qui pourraient être perdues et sa responsabilité ne saurait être engagée en aucun cas.

Après l'exécution d'un contrat de réalisation ou refonte de site internet, le PRESTATAIRE propose au CLIENT d'assurer la maintenance de son site via un nouveau contrat annuel. Si aucun contrat n'est conclu avec le PRESTATAIRE pour la maintenance du site du CLIENT, alors le CLIENT est seul responsable de la gestion de son site.

#### **6.14 Contrat de maintenance**

Si le CLIENT décide de confier la maintenance du site réalisé par le PRESTATAIRE à celui-ci, il devra accepter le contrat annuel de maintenance proposé par le PRESTATAIRE. Les prestations comprises dans le forfait de maintenance seront précisées sur le devis concerné. Toute prestation qui serait demandée par le CLIENT et n'entrerait pas dans le périmètre défini sur le devis de maintenance pourra faire l'objet d'un devis complémentaire.

Le contrat de maintenance exécuté par le PRESTATAIRE ne dégage en aucun cas la responsabilité du CLIENT quant à la bonne gestion de son site. En tant que propriétaire du site, le CLIENT en est le seul responsable. La responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problèmes sur le site de quelque ordre que ce soit, et

quelles que soient leurs conséquences pour le CLIENT, même si ceux-ci résultaient des prestations de maintenance du site réalisées par le PRESTATAIRE.

### **Article 7 – Rétractation et résiliation du contrat**

L'acceptation du devis par le CLIENT implique son accord pour un démarrage immédiat de l'exécution du contrat par le PRESTATAIRE. Par conséquent, le CLIENT ne peut prétendre à aucun droit de rétractation.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de résilier, après une notification écrite (par courriel ou courrier), de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, le présent contrat en cas de violation d'une des clauses des présentes conditions générales de vente.

Si le CLIENT décide de mettre fin prématurément au contrat, cela ne modifie en aucun cas la somme due au PRESTATAIRE pour l'intégralité des prestations. Le CLIENT s'engage par conséquent à verser l'intégralité de la somme prévue au devis dans un délai d'(un) 1 mois maximum après avoir fait part par écrit au PRESTATAIRE (par email ou courrier) de sa décision de mettre fin au contrat.

### **Article 8 – Retards de paiement**

Tout défaut ou retard de paiement entraînera des pénalités de retard à un taux de 15% s'appliquant sur le montant TTC de la facture impayée, ainsi que la suspension immédiate des services du PRESTATAIRE en attendant la régularisation par le CLIENT. Le PRESTATAIRE n'a pas à informer le CLIENT de l'application et de l'exigibilité des pénalités de retard, celles-ci s'appliquent de plein droit. Les pénalités de retard de paiement sont dues à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En sus des indemnités de retard, tout CLIENT professionnel en situation de retard de paiement à l'égard du PRESTATAIRE sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ au PRESTATAIRE, due au titre des frais de recouvrement. Cette indemnité peut être réclamée par le PRESTATAIRE pour chaque facture émise en cas de dépassement de délai.

### **Article 9 – Force majeure**

La responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.